

## NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2021

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour le SIVOS ; elle est disponible au secrétariat de la mairie d' Epreville aux heures d' ouverture.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2021. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 Avril de l' année à laquelle il se rapporte ou le 30 avril de l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de vote du budget. Par cet acte, le président, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget primitif 2021 a été voté le 15 Avril 2021 par le conseil syndical. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat général de la mairie d' Epreville, commune siège du syndicat, aux heures d'ouvertures au public et sur le site internet de la commune d' Epreville : epreville.fr.

Il a été établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- de contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt ;
- de mobiliser des subventions auprès du conseil départemental et de la Région chaque fois que possible.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des salaires des agents du syndicat ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

### I. La section de fonctionnement

#### a) Généralités

Notre SIVOS gère deux écoles : l'Ecole Arc en Ciel d'Epreville et l'Ecole Marcel Pagnol de Tourville. Au 01/01/2021, le nombre total des élèves des deux écoles s'élève à 214.

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services scolaires. C'est un peu comme le budget d'une famille : le salaire des parents d'un côté et toutes les dépenses quotidiennes de l'autre (alimentation, loisirs, santé, impôts, remboursement des crédits...).

Pour notre syndicat :

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantine, garderie péri scolaire...), aux participations des trois communes du regroupement, à diverses subventions.

Les recettes de fonctionnement 2021 représentent 470 360 euros et l' excédent brut 2020 reporté s' élève à 22 459,84 € soit un montant total de 492 819,84 €.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel du SIVOS, l'entretien et la consommation des bâtiments scolaires, les achats de fournitures scolaires, les prestations de services effectuées (fourniture des repas des deux cantines, transport piscine...), les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

SIVOS D' EPREVILLE-MANQUERVILLE-TOURVILLE LES IFS  
(76400)

Les salaires représentent 50,06 % des dépenses de fonctionnement du syndicat.

Le SIVOS emploie 13 agents à temps non complet dont 5 agents titulaires, 7 agents contractuels en contrat à durée déterminée ou indéterminée et 1 agent contractuel en contrat d' accroissement temporaire d' activités.

Les dépenses de fonctionnement 2021 représentent 383 045,11 euros

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité du syndicat à financer lui-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

Les deux principaux types de recettes pour notre SIVOS sont :

- les participations communales :

	<i>ANNEE 2019</i>	<i>ANNEE 2020</i>	<i>ANNEE 2021</i>
EPREVILLE	232 569 €	224 035 €	233 210 €
MANQUERVILLE	65 267 €	64 472 €	66 998 €
TOURVILLE	100 164 €	109 493 €	109 792 €
TOTAL	395 000 €	398 000 €	410 000 €

- les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population correspondant aux cantines et garderies :

2018 : 73 580,65 € (cantines + garderie)

2019 : 86 862,90 € (cantines + garderie)

2020 : 47 321,10 € (cantines + garderie)

2021 : prévision 60 000€

b) Les principales dépenses et recettes de la section de fonctionnement :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Dépenses courantes	113 171,00 €	Excédent brut reporté	22 459,84 €
Dépenses de personnel	191 754,00 €	Recettes des services	60 000,00 €
Autres dépenses de gestion courante	13 912,00 €	Impôts et taxes	0 €
Dépenses financières	63 029,44 €	Dotations et participations	410 160,00 €
Dépenses exceptionnelles	400,00 €	Autres recettes de gestion courante	0 €
Autres dépenses (atténuations de produits)	0 €	Recettes exceptionnelles	0 €
Dépenses imprévues	778,67 €	Recettes financières	0 €
Total dépenses réelles	383 045,11 €	Autres recettes	200,00 €
Charges (écritures d'ordre entre sections)	0 €	Total recettes réelles	492 819,84 €
Virement à la section d'investissement	109 774,73 €	Produits (écritures d'ordre entre sections)	0
<b>Total général</b>	<b>492 819,84 €</b>	<b>Total général</b>	<b>492 819,84 €</b>

commentaires concernant les données de ce tableau :

SIVOS D' EPREVILLE-MANIQUEVILLE-TOURVILLE LES IFS  
(76400)

c) La fiscalité

Néant

d) Les dotations de l'Etat.

Néant

**II. La section d'investissement**

a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets du syndicat à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Pour un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule, ...

Le budget d'investissement du syndicat regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

- en recettes : deux types de recettes coexistent : les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : des subventions relatives à la construction de nouvelles classe ...), d' une partie de la TVA des dépenses d' investissement par le biais du FCTVA.

b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement

Dépenses	Montant (restes à réaliser + nouveaux crédits)	Recettes	Montant (restes à réaliser + nouveaux crédits)
Solde d'investissement reporté	104 042,39 €	Solde d'investissement reporté	0,00 €
		Virement de la section de fonctionnement	109 774,73 €
Remboursement d'emprunts	104 974,73 €	FCTVA	600,00 €
Bâtiments publics : Remise en conformité électrique	3 300,00 €	Mise en réserves	108 342,39 €
Acquisitions : Matériel informatique Mobilier Autres	1 000,00 € 400,00 € 4 500,00 €	Cessions d'immobilisations	0,00 €
Autres dépenses Logiciel BLES	500,00 €	subventions	0,00 €
Charges (écritures d'ordre entre sections)		Emprunt	0,00 €
Dépenses imprévues	0,00 €	Produits (écritures d'ordre entre section)	0,00 €
<b>Total général</b>	<b>218 717,12 €</b>	<b>Total général</b>	<b>218 717,12 €</b>

SIVOS D' EPREVILLE-MANIQUEVILLE-TOURVILLE LES IFS  
(76400)

c) Les principaux projets de l'année 2021 sont les suivants :

- Remise en conformité électrique suite à la visite de DEKRA à l' école d' Epreville
- Achat d' un vidéoprojecteur à l' école de Tourville les IFS
- Achat d' un vestiaire à la cantine d' Epreville
- Achat d' un lave-vaisselle à la cantine d' Epreville
- Achat d' un logiciel BLES pour la dématérialisation des documents au contrôle de la légalité

d) Les subventions d'investissements prévues :

- de l'Etat : 0 €
- de la Région : 0
- du Département : 0 €
- Autres :

**III. Les données synthétiques du budget – Récapitulation**

a) Recettes et dépenses de fonctionnement : 492 819,84 €

Recettes et dépenses d'investissement :  
réparties comme suite :

- dépenses : crédits reportés 2020 : 0,00 €  
Solde d' exécution négatif 2020 reporté : 104 042,39 €

nouveaux crédits : 114 674,73 €  
TOTAL : 218 717,12 €

- Recettes : crédits reportés 2020 : 0 €  
Couverture du besoin de financement : 108 342,39 €  
nouveaux crédits : 110 374,73 €  
TOTAL : 218 717,12 €

b) Principaux ratios

Néant

c) Etat de la dette

Le remboursement du capital des emprunts en cours s'élève à 104 974,73 € et le remboursement des intérêts représente 63 029,44 €.

Le montant total emprunté s'élève à 4 000 000 € et le montant du capital restant dû s'élève à 2 204 469,24€ au 01/01/2021.

Il s'agit de l'emprunt contracté pour la construction du groupe scolaire à Epreville ;

Nota : Pour les collectivités locales et leurs établissements (communes, départements, régions, EPCI, syndicats mixtes, établissements de coopération interdépartementale), les articles L 2121-26, L 3121-17, L 4132-16, L.5211-46, L 5421-5, L 5621-9 et L 5721-6 du code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoient le droit pour toute personne physique ou morale de demander communication des procès-verbaux, budgets, comptes et arrêtés.

Fait à Epreville, le 15 Avril 2021

Le Président,  
Pascal DONNET

